

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

ECOLE INCLUSIVE

(Temps complet)

Condition préalable à la candidature

- Être enseignant du premier degré titulaire du CAPPEI et du CAFIPEMF.

Missions

- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet départemental du service de l'école inclusive 1^{er} et second degré, dans le cadre des priorités nationales et académiques.
- Prendre part au recueil et à l'analyse de données nécessaires au pilotage du service.
- Conduire des actions de formation initiale et continue, présentiellles et distanciellles, aux niveaux académique, départemental et local dans le domaine de l'école inclusive.
- Contribuer, sur le plan pédagogique, à la création, la modification ainsi que la mise à disposition de ressources ou de parcours de formation à distance / hybrides (FOAD / m@gistère). Assurer le suivi pédagogique des enseignants impliqués dans ces parcours.
- Accompagner les enseignants débutants dans les dispositifs inclusifs.
- Répondre à la demande d'aide ou de conseils pédagogiques émanant d'enseignants et des inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré.
- Assister les équipes enseignantes des SEGPA, de l'EREA, des unités d'enseignement et les coordonnateurs d'ULIS collège et lycée dans la réalisation et la mise en œuvre de projets pédagogiques.
- Contribuer à la procédure de contrôle des connaissances requises des enfants en situation de handicap instruits dans la famille.
- Assurer la gestion administrative des dossiers spécifiques au sein de l'équipe du service départemental école inclusive.
- Contribuer à la mise en ligne de ressources sur le site du service.
- Représenter l'inspecteur de circonscription ou l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale du Jura dans certaines instances ou manifestations locales. Assurer l'intérim en cas d'absence de l'IEN. Participer à des jurys de concours ou des commissions, au niveau départemental ou académique.
- Contribuer à la réflexion pédagogique entreprise à l'échelon départemental et académique (groupes de travail notamment).

- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte-rendu d'activités à l'intention de l'A DASEN.

Connaissances et capacités demandées

- Connaissance du système éducatif.

- Connaissances :

- * de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

- * des modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap ;

- * des structures et dispositifs visant à répondre à la diversité de leurs besoins ;

- * du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, de l'équipe pluridisciplinaire, de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

- Connaissance des programmes en vigueur (premier et second degrés) et de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire ; réflexions à mener quant aux adaptations possibles dans l'ASH.

- Expérience de la formation d'enseignants, notamment dans l'enseignement adapté et spécialisé.

- Capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

- Aptitude à travailler en équipe.

- Disponibilité.

- Maîtrise des outils numériques :

- * Certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant » (C2i2e) ;

- * capacité à utiliser, modifier et mettre en œuvre des parcours de formation à distance ou hybrides (FOAD /m@gistère).